



**Réunion d'information Appel à propositions COD22010-10039**

**APPUI DIRECT AUX MENAGES  
AGRICOLLES VULNERABLES DANS  
LES TERRITOIRES D'ISANGI ET  
D'OPALA – PROVINCE DE LA  
TSHOPO**

**(27 novembre 2024)**

**Agriculture**



# Programme

Réunion d'information : 27 novembre 2024

- Présentation de l'enveloppe financière
- Critères de recevabilité
- Eligibilité des coûts
- Calendrier
- Modalité de réception des propositions



# Enveloppe financière

**Montant indicatif global : 900 000 €**

- Minimum : 850 000 €
- Maximum : 900 000 €



# Critères de recevabilité du demandeur

- A. être une personne morale ;
- B. être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation ou une personne morale de droit privé dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire ;
- C. être une organisation non gouvernementale ;
- D. être établi ou représenté en République Démocratique du Congo ;
- E. être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) éventuels codemandeur(s) et non agir en tant qu'intermédiaire ;
- F. pouvoir démontrer une expérience réussie, au cours des 7 dernières années, de la mise en oeuvre d'actions visant à renforcer les moyens d'existence et/ou la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ménages agricoles vulnérables.
- G. avoir géré une subvention d'un montant au moins égal à la moitié du montant total demandé dans sa proposition.



# Critères de recevabilité des codemandeurs

- A. être une personne morale ;
- B. être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation ; ou être une personne morale de droit privé dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire ;
- C. être une organisation non gouvernementale ;
- D. être établi ou représenté en République Démocratique du Congo ;
- E. être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le demandeur (et d'autres codemandeurs le cas échéant) et non agir en tant qu'intermédiaire et ;
- F. pouvoir démontrer une expérience réussie, au cours des 7 dernières années, de la mise en oeuvre d'actions visant à renforcer les moyens d'existence et/ou la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ménages agricoles vulnérables.



# Eligibilité des coûts

Coûts éligibles coûts directs, coûts de structure 7%\*, réserve pour imprévu (5% des couts directs)

Coûts inéligibles Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- 1° les écritures comptables n'entraînant pas un décaissement ;
- 2° les provisions pour risques et charges, pertes, dettes ou dettes futures éventuelles ;
- 3° les dettes et les intérêts débiteurs ;
- 4° les créances douteuses ;
- 5° les pertes de change ;
- 6° les crédits à des tiers ;
- 7° les garanties et cautions ;
- 8° les coûts déjà pris en charge par un autre subside ;
- 9° les factures établies par d'autres organisations pour des produits et services déjà subsidiés ;
- .....
- 16°



# Calendrier indicatif

	Date	Heure*
Réunion d'information (si nécessaire)	27 novembre 2024	10h00
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	19 décembre 2024	-
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	04 janvier 2025	-
Date limite de soumission des propositions;	15 janvier 2025	16h00 (heure de Kisangani, GMT+2)
Demande certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion (voir 2.1.1 (2))	31 janvier 2025	-
Réception certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	17 février 2025	-
Analyse organisationnelle des demandeurs dont la proposition a été présélectionnée.	03 mars 2025	-
Notification de la décision d'octroi et transmission de la convention de subsides signée	02 avril 2025	-
Signature de la convention de subsides par le bénéficiaire contractant	16 avril 2025	-



# Modalité de réception

## Propositions :

- Se référer au paragraphe 2.2.1 des lignes directrices
- Utiliser les annexes paragraphe 3
- Respecter les montants minimaux et maximaux



# Adresse de dépôt

Soumission via la plateforme submit (voir lien au paragraphe 2.2.3 des lignes directrices)